

Avis Financier AMUNDI ABS

Les porteurs de parts du FCP AMUNDI ABS (FR0013289428 (R-C); FR0010319996 (I-C); FR0013240447 (L); FR0013234028 (I-GBP); FR0013235215 (D)) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés que le mécanisme anti-dilution, connu sous le nom de «Swing Pricing¹», sera mis en œuvre dans le fonds AMUNDI ABS, à compter du 6 mars 2018.

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse, selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs présents dans l'OPC de l'effet de dilution² généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles. Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC, et donc par l'ensemble de ses porteurs, seront désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements. Ce mécanisme a pour résultat de calculer une valeur liquidative ajustée qui constituera la seule valeur liquidative de l'OPC.

Ce mécanisme avec seuil de déclenchement sera appliqué sur la valeur liquidative uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

De plus, à compter du 6 mars 2018, la méthode de calcul du risque global sera modifiée, passant de la méthode de la VAR absolue à la méthode de l'engagement.

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'entraînent pas d'augmentation de frais ou du profil de risque de votre fonds.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de l'OPC est disponible sur le site internet www.amundi.com.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les derniers rapports annuels et semestriels et le règlement de gestion peuvent être obtenus sur simple requête et gratuitement auprès du représentant suisse du fonds.

Représentant en Suisse :

CACEIS (Switzerland) SA
35, Route de Signy, CH-1260 Nyon

Banque chargée du Service de paiement en Suisse :

CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse
Route de Signy 35 CH-1260 Nyon

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

1. Charte de Bonne Conduite pour le Swing Pricing et les droits d'entrée et de sortie ajustables acquis aux fonds, AFG, 2014.

2. La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxes.